

Région Centre-Val de Loire
Département d'Eure-et-Loir (28)
Commune de Hanches (28130)

Dossier de demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:
ARKOLIA INVEST 81



PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE HANCHES

Adresse de Correspondance :

ARKOLIA INVEST 81
ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier 92340 Bourg-la-Reine
Tel: 06 12 52 22 58
mail : slesrel@arkolia-energies.com



Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Sommaire	
Pièces Administratives	1
Formulaire de demande de Permis de Construire.....	2 à 10
Extrait K-BIS ARKOLIA Invest 81	11
Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet.....	13 à 14
PC 1 Plans de situation du projet	15
Localisation générale du projet.....	16
Vue aérienne	17
Plan cadastral du foncier concerné par le projet.....	18
PC 2 Plans de masse des constructions	19
Plan de masse - état existant.....	20
Plan de masse - état projeté.....	21
Plan de masse - Emprise Ouest.....	22
Plan de masse - Emprise Est.....	23
PC 3 Plans en coupe du terrain et de la construction	25
Plan de localisation des coupes AA', BB''	26
Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA'	27
Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB'.....	28
Vue en coupe d'une table photovoltaïque	29
Vue en coupe du poste de livraison.....	30
Vue en coupe du poste de transformation.....	31
PC 4 Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements	33 à 35
PC 5 Plans des façades et des toitures	37
Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque	38
Vue de côté d'une table photovoltaïque	39
Vue des faces du poste de livraison.....	40
Vue des faces du poste de livraison/transformation	41
Vue de face et en plan du portail.....	42
Vue de face et en plan de la clôture	43
PC 6 Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	45
Plan de localisation des points de vues photographiques.....	46
Photomontages	47 à 49
PC 7 Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	51
Plan de localisation du point de vue photographique.....	52
Photographies.....	52 à 53
PC 8 Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	55
Plan de localisation du point de vue photographique.....	56
Photographies.....	57
PC 11 Étude d'impact (voir document joint)	59

Contenu

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Extrait K-BIS ARKOLIA Invest 81
- Tableau récapitulatif

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

i Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Références cadastrales^[3] :

i Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 12.

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

3.2 Situation juridique du terrain

i Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

i Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

i Cochez la ou les cases correspondantes.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Lotissement | <input type="checkbox"/> Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs |
| <input type="checkbox"/> Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre | <input type="checkbox"/> Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol : |
| <input type="checkbox"/> Terrain de camping | • Contenance (nombre d'unités) : <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances | • Superficie en m ² : <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés | • Profondeur (pour les affouillements) : <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports | • Hauteur (pour les exhaussements) : <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un golf | |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m ² , constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs | |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles | |

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé^[4] :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

- Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[7] en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[8] (B)	Surface créée par changement de destination ^[9] (C)	Surface supprimée ^[10] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[9] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[11]						
Industrie	0	33,10	0	0	0	33,10
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	0	33,10	0	0	0	33,10

[7] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[11] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher^[12] en m²

Destinations ^[13]	Sous-destinations ^[14]	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[15] (B)	Surface créée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (C)	Surface supprimée ^[18] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
	Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie					
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

[12] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[13] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

[14] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

ⓘ Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :

7 Participation pour voirie et réseaux

ⓘ Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier Madame Monsieur

Nom Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre

Indiquez également si votre projet :

- ⓘ Informations complémentaires**
- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

- 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)
- a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme
- Précisez laquelle :
- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie

- porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code général des impôts.

Je suis également informé(e), qu'à l'issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions^[19].

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À Paris

Fait le 11/10/2022

Signature du (des) demandeur(s)

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager un lotissement

En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

architecte paysagiste-concepteur

Nom _____ Prénom _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____@_____

Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : _____

Conseil régional de : _____

[19] La déclaration est à effectuer sur l'espace sécurisé depuis le site impots.gouv.fr

Références cadastrales : fiche complémentaire

i Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²) : _____

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère de la transition écologique, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère de la transition écologique, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* [🔗](#).

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

• ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère de la transition écologique
Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
 À l'attention du Délégué à la protection des données
 SG/DAJ/AJAG1-2
 92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données
 3 Place de Fontenoy
 TSA 80715
 75334 Paris Cedex 07

* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées

ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...) [20] ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L.112-13 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ^[21]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[21]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[21]	1 exemplaire par dossier

[20] Se renseigner auprès de la mairie.

[21] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :	
<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU , si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet se situe dans un lotissement :

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU <input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC 45. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier

Greffes du Tribunal de Commerce de Montpellier
9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER

Code de vérification : PYmkGpAcgY
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2021B03368

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 4 août 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	901 536 540 R.C.S. Montpellier
<i>Date d'immatriculation</i>	19/07/2021
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	ARKOLIA INVEST 81
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	100,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Zone Artisanale du Bosc 16 Rue des Vergers 34130 Mudaison
<i>Activités principales</i>	La production d'électricité à partir de centrales d'électricité d'origine renouvelable (notamment solaire, hydraulique, éolienne ou biogaz), le développement la construction et l'exploitation de tout type de centrales de production d'électricité d'origine renouvelable
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 19/07/2120
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	ARKOLIA ENERGIES
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	Zone d'Activités du Bosc 16 Rue des Vergers 34130 Mudaison
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	509 835 104 RCS Montpellier

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Zone Artisanale du Bosc 16 Rue des Vergers 34130 Mudaison
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La production d'électricité à partir de centrales d'électricité d'origine renouvelable (notamment solaire, hydraulique, éolienne ou biogaz), le développement la construction et l'exploitation de tout type de centrales de production d'électricité d'origine renouvelable
<i>Date de commencement d'activité</i>	14/04/2021
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Contenu

- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif du poste de livraison électrique, et du poste de transformation

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

Tableaux récapitulatif

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le parc photovoltaïque

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m ²)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Structures photovoltaïques	AB	92	57 422	LA CAVE	28130
TOTAL			57 422		

Tableau récapitulatif du poste de livraison électrique, du poste de livraison et du poste de transformation

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m ²)	Surface de plancher des constructions (m ²)	Dimension construction L x l x h (m)
Poste de livraison	AB	92	57 422	17,50	7 x 2,5 x 2,7
Poste de transformation				15,60	6 x 2,6 x 2,7
TOTAL				33,10	

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

PC1- PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

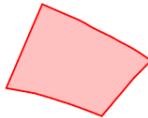
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

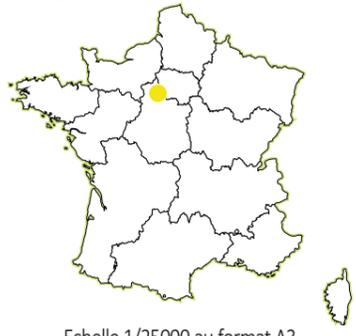
ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

LOCALISATION GÉNÉRALE DU PROJET

Légende
Localisation de la Centrale photovoltaïque



Localisation du projet



Echelle 1/25000 au format A3

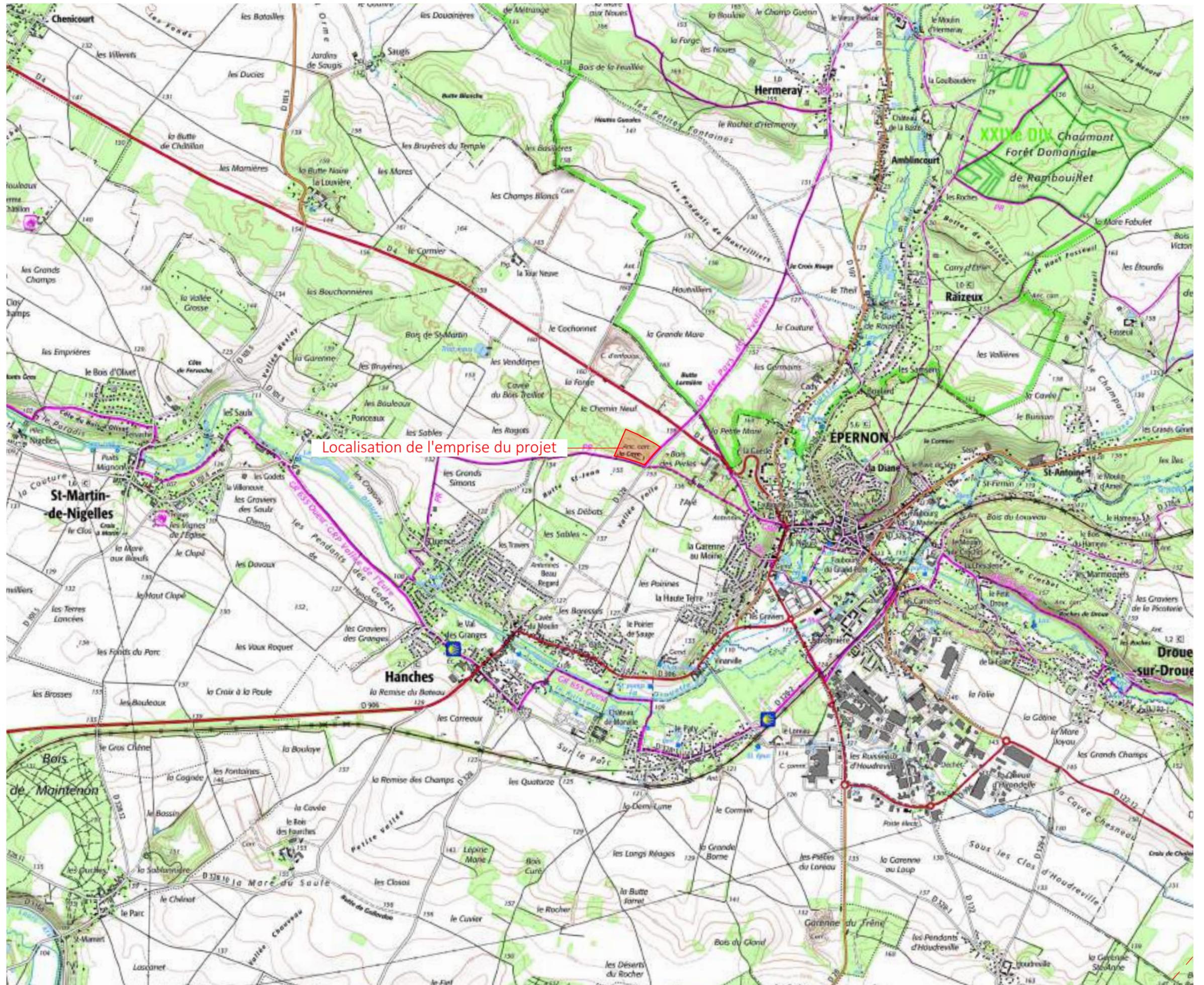


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

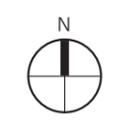
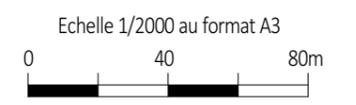




VUE AÉRIENNE

Légende

-  (Red outline symbol)
-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Clôture avec entrée



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS



ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

PLAN CADASTRAL DU FONCIER CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

- Limite de lieu-dit
- Foncier non concerné par la présente demande
- Clôture avec entrée
- Végétation existante
- Végétation supprimée
- Zone humide
- Courbes de niveaux 66.00

Echelle 1/2000 au format A3
0 40 80m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine



Contenu

- Plan de masse- état existant au 1/1500ème
- Plan de masse général du projet au 1/1500ème
- Emprise Ouest au 1/1000e
- Emprise Est au 1/1000e

PC2- PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

PLAN DE MASSE
ETAT EXISTANT

Légende

- 2 Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- Limite de lieu-dit
- 1 Foncier non concerné par la présente demande
- Clôture avec entrée
- Végétation existante
- Végétation supprimée
- Zone humide
- 66.00 Courbes de niveaux

Echelle 1/1500 au format A3



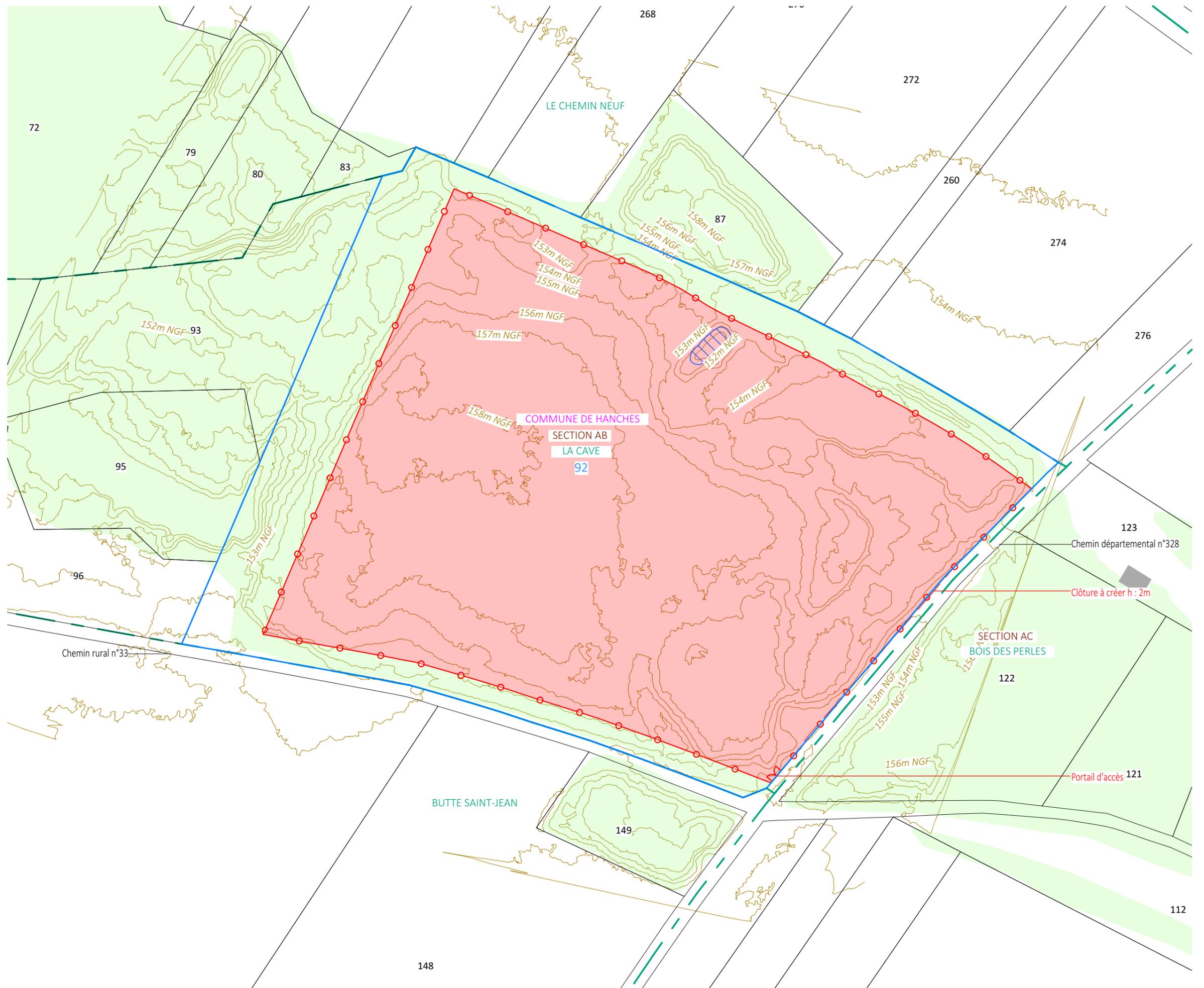
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

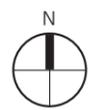


PLAN DE MASSE GÉNÉRAL
DU PROJET

- Légende**
-  Structures Photovoltaïques
 -  Poste de transformation
 -  Poste de livraison
 -  Clôture à créer
 -  Piste lourde 3m à créer
 -  Piste légère 3m à créer
 -  Bac à eau 100m3
 -  Foncier concerné par la présente demande
 -  Limite cadastrale
 -  Foncier non concerné par la présente demande
 -  Végétation existante
 -  Zone humide
 -  Raccordement électrique

Echelle 1/1500 au format A3

0 30 60m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

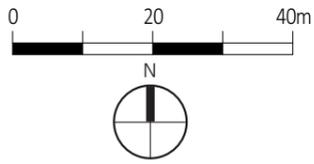


PLAN DE MASSE
EMPRISE OUEST

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Piste lourde à créer
-  Foncier concerné
-  Foncier non concerné par la présente demande
-  Végétation existante
-  Zone humide
-  Raccordement électrique

Echelle 1/1000 au format A3



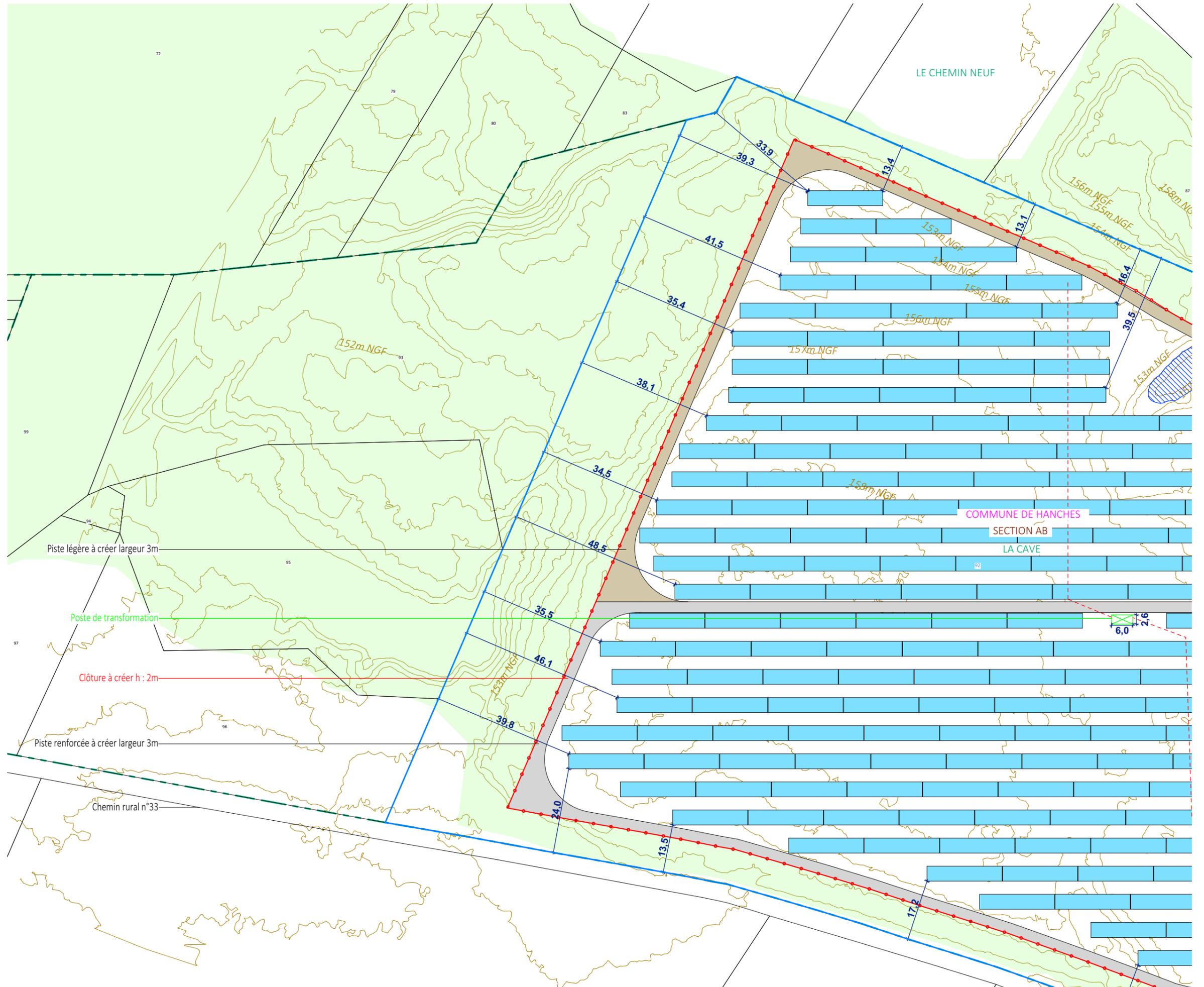
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

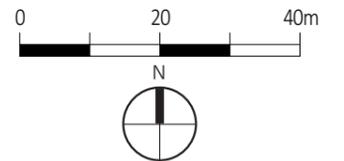


PLAN DE MASSE
EMPRISE EST

Légende

- Structures Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Piste lourde 3m à créer
- Bac à eau 100m³
- Foncier concerné limite cadastrale
- Foncier non concerné par la présente demande
- Végétation existante
- Zone humide
- Raccordement électrique

Echelle 1/1000 au format A3

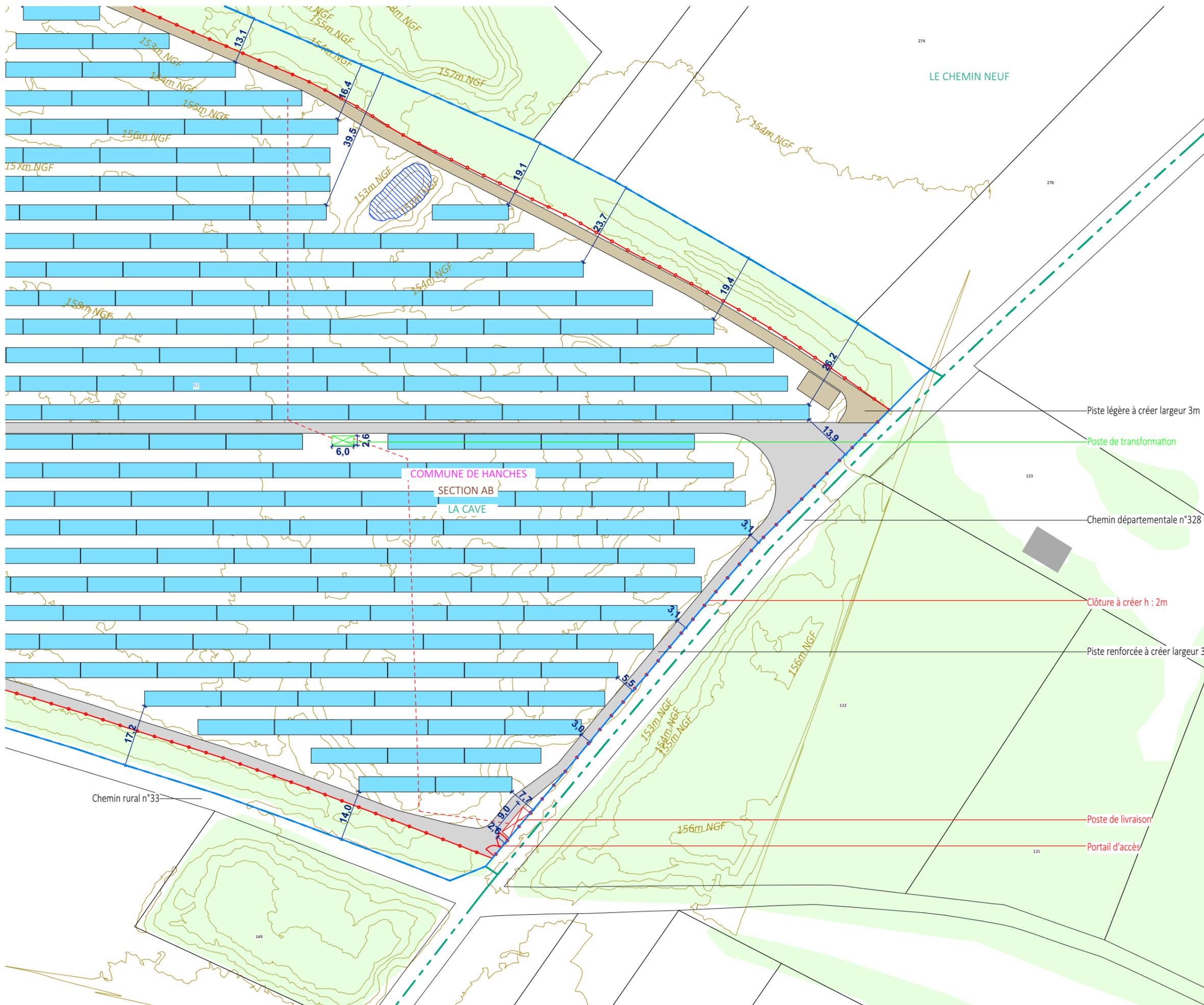


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine



Contenu

- Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA'
- Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB'
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque
- Vue en coupe du poste de livraison
- Vue en coupe du poste de transformation

PC3- PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

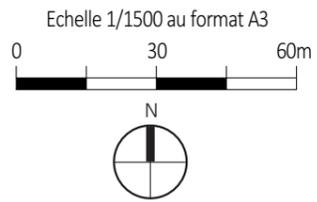
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

PLAN DE LOCALISATION DES COUPES AA', BB'

- Légende**
-  Structures Photovoltaïques
 -  Poste de transformation
 -  Poste de livraison
 -  Clôture à créer
 -  Piste lourde 3m à créer
 -  Piste légère 3m à créer
 -  Bac à eau 100m3
 -  Foncier concerné par la présente demande
 -  Limite cadastrale
 -  Foncier non concerné par la présente demande
 -  Végétation existante
 -  Zone humide
 -  Raccordement électrique

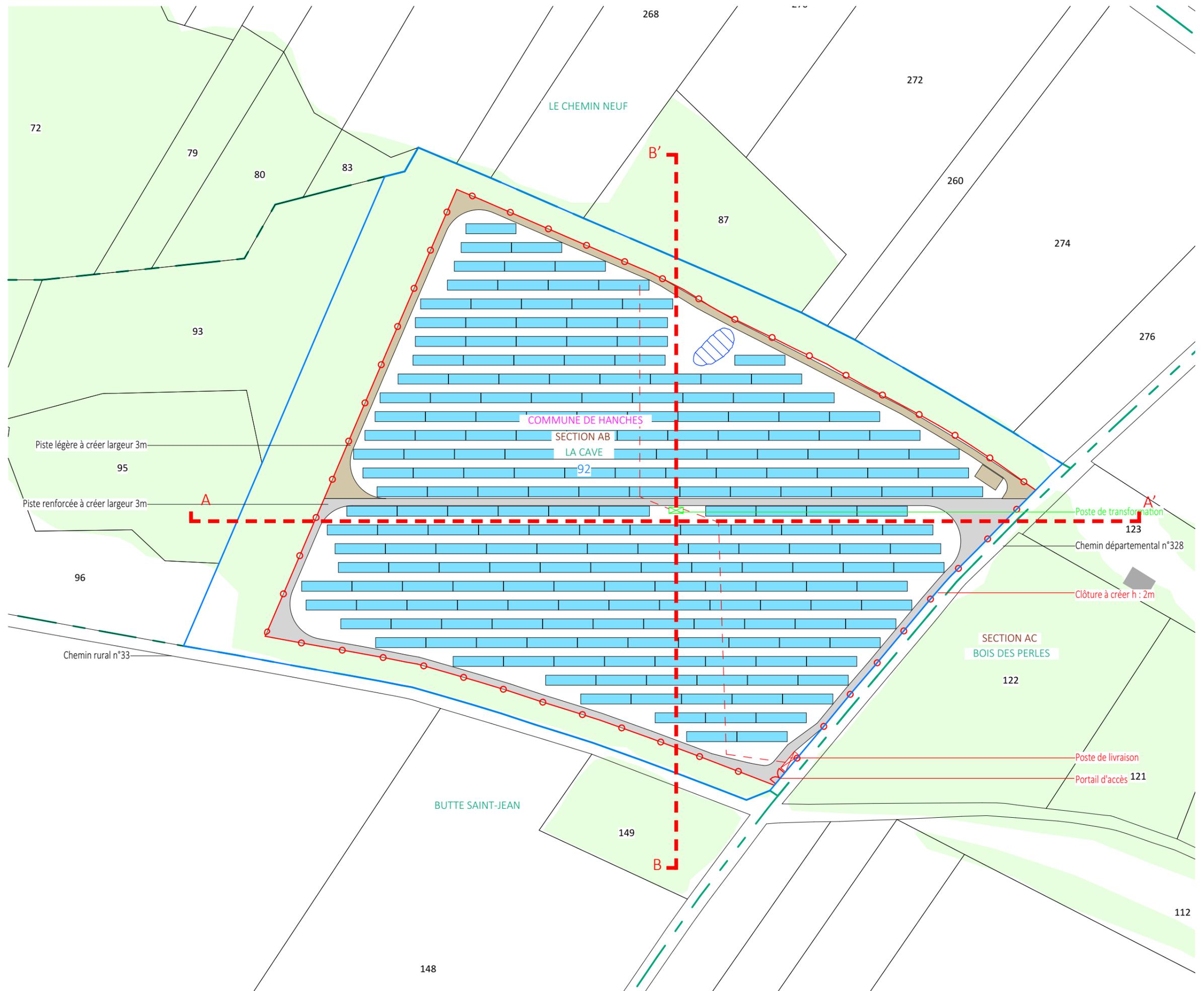


Architecte

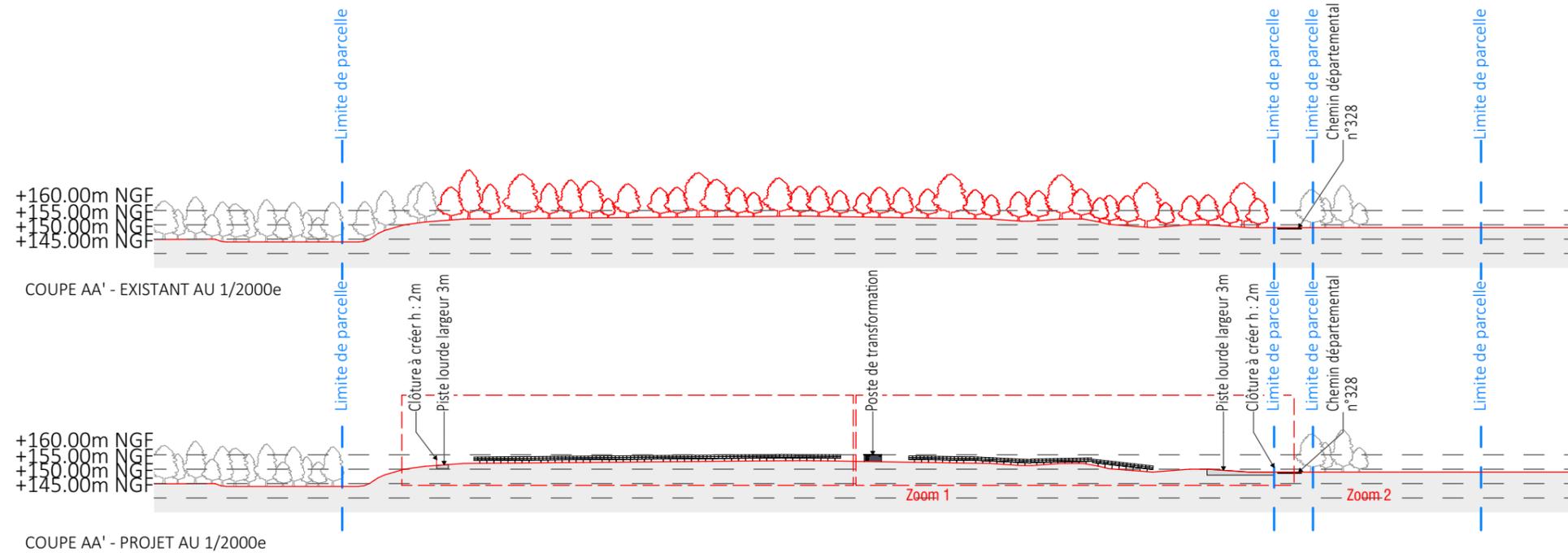
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine



PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET AA'



- Légende**
- Terrain naturel
 - Structures Photovoltaïques
 - Piste lourde à créer
 - Piste légère à créer
 - Poste de transformation
 - Clôture à créer h : 2m
 - Végétation existante
 - Végétation à supprimer

Echelle 1/2000 au format A3



Echelle 1/500 au format A3

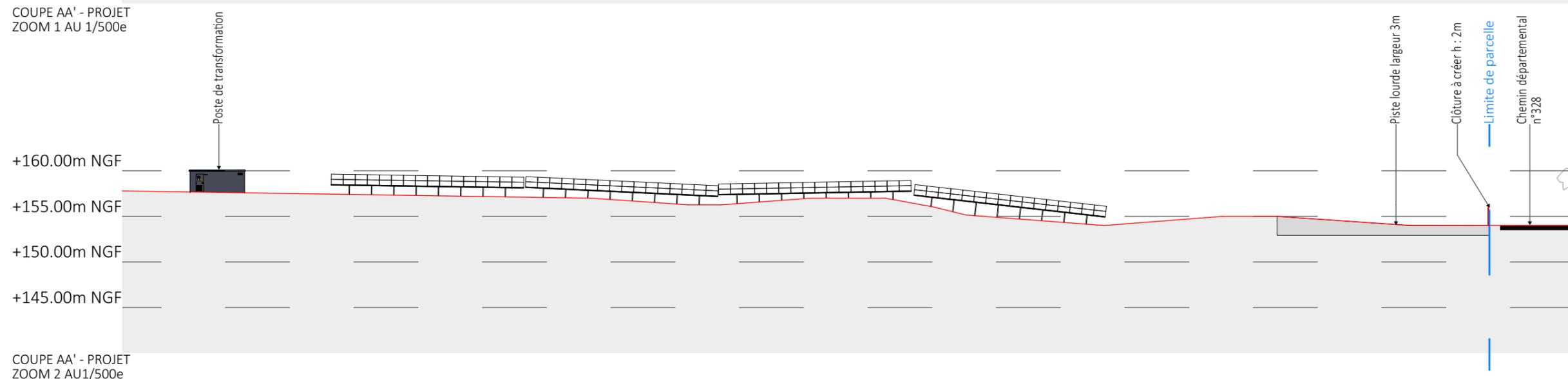
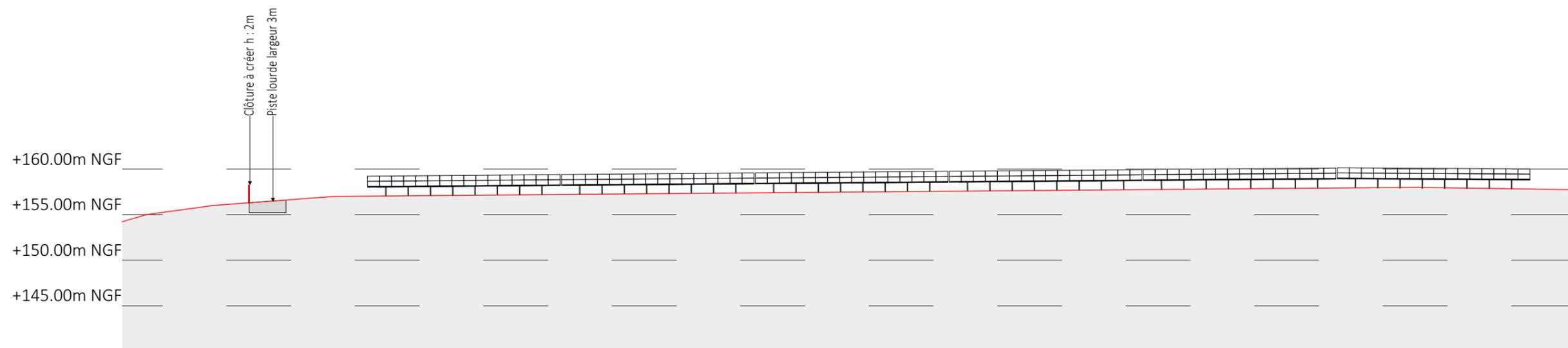


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS



ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine



PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET BB'

Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste lourde à créer
-  Piste périphérique
-  Végétation existante
-  Végétation à supprimer
-  Poste de transformation
-  Clôture à créer h : 2m

Echelle 1/1000 au format A3



Echelle 1/500 au format A3



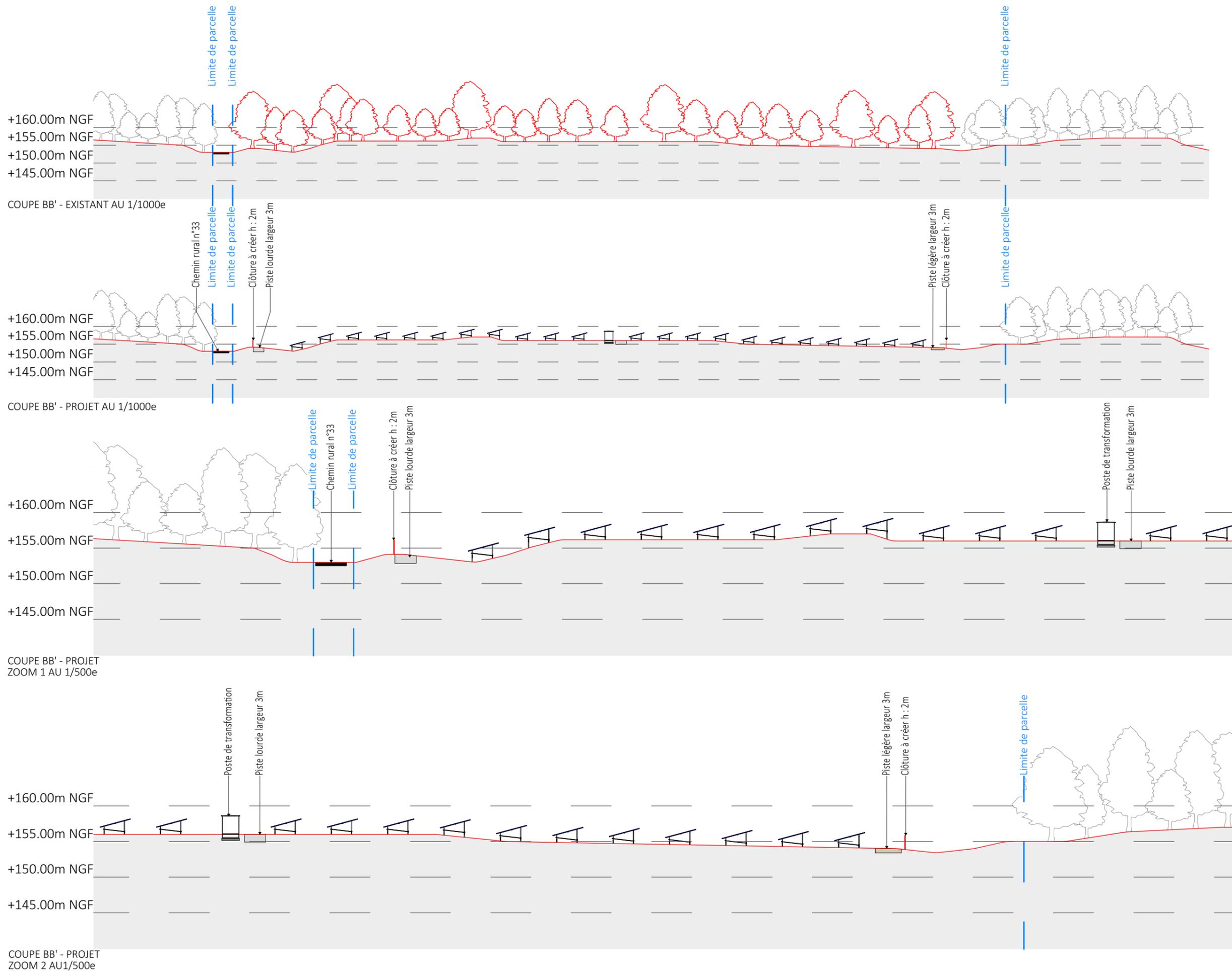
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine



VUE EN COUPE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

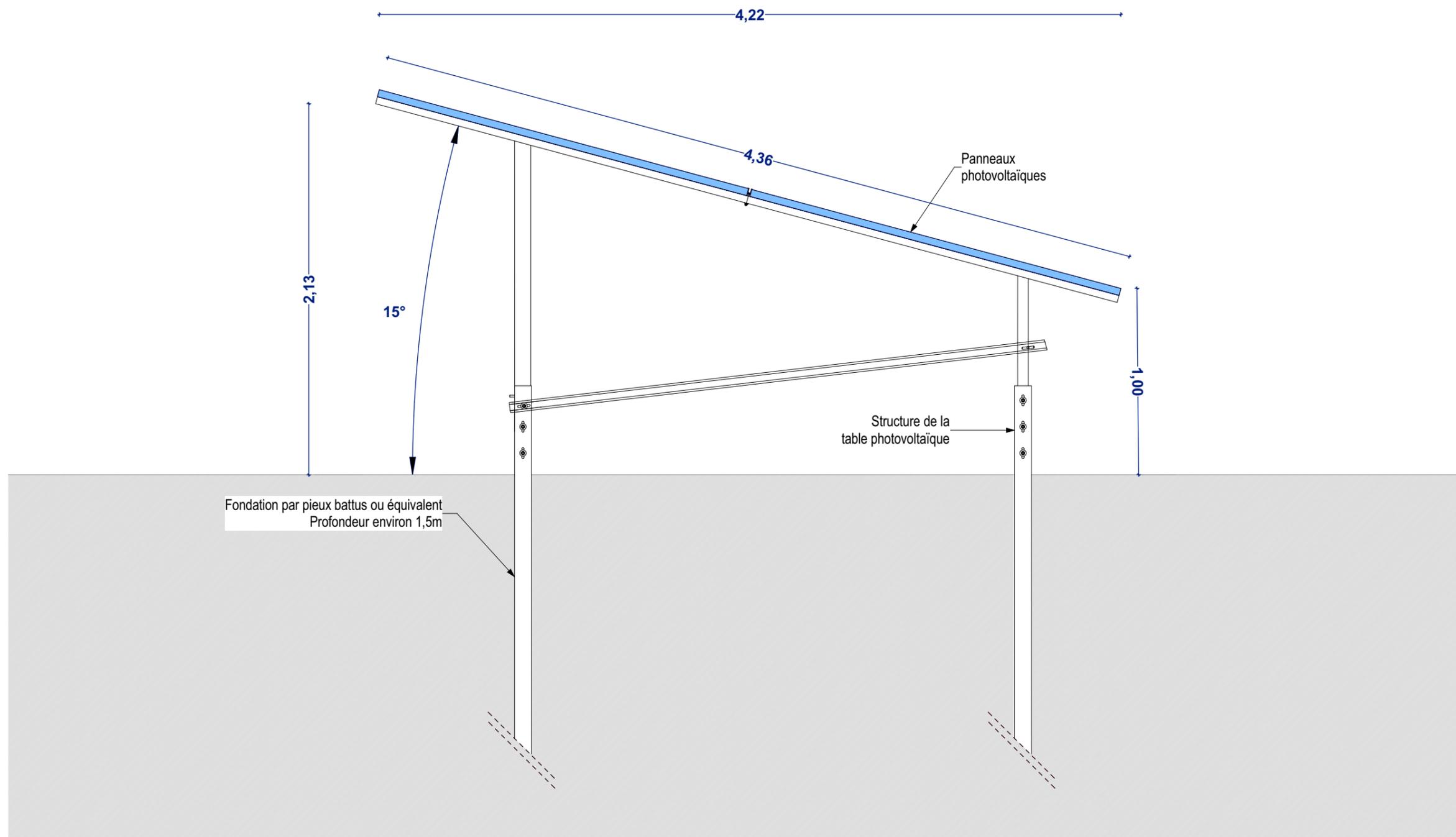
Légende

Caractéristique d'une table
photovoltaïque:

Hauteur de 2,13m
Longueur de 21,15m
Largeur de 4,36m
Largeur projetée au sol de 4,22m

Espacement Nord-Sud entre 2 tables
de 3,70m
Espacement Est-Ouest entre 2 tables
de 0,20m

Echelle 1/25 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

VUE EN COUPE DU
POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristique du poste de livraison
électrique (PDL) :

Hauteur de 2,70m
Longueur de 7,00m
Largeur de 2,50m

Aspect extérieur:
Enduit RAL 7016

Altitude terrain naturel :
+154,00m NGF

Echelle 1/50 au format A3

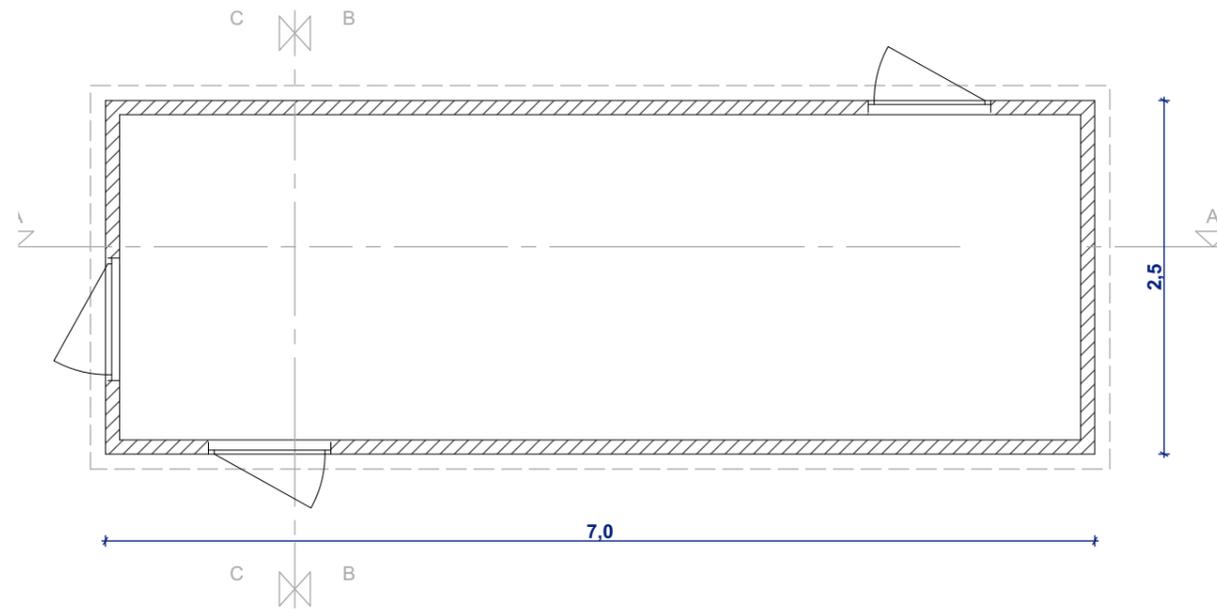


Architecte

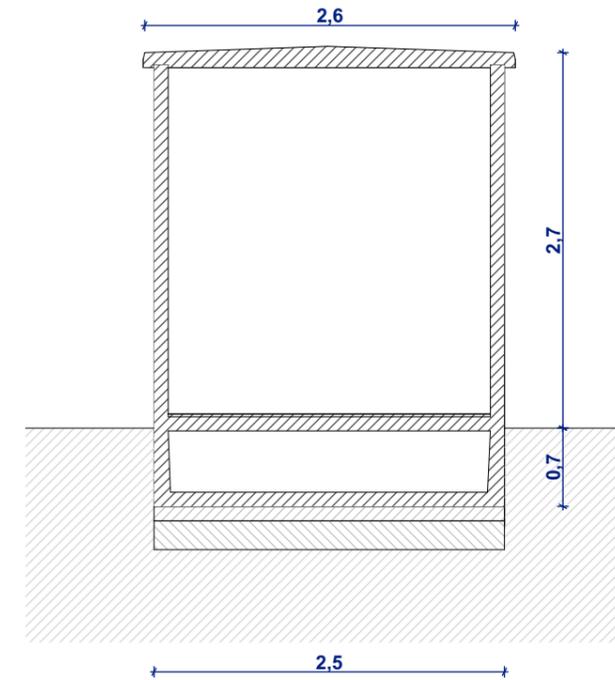
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

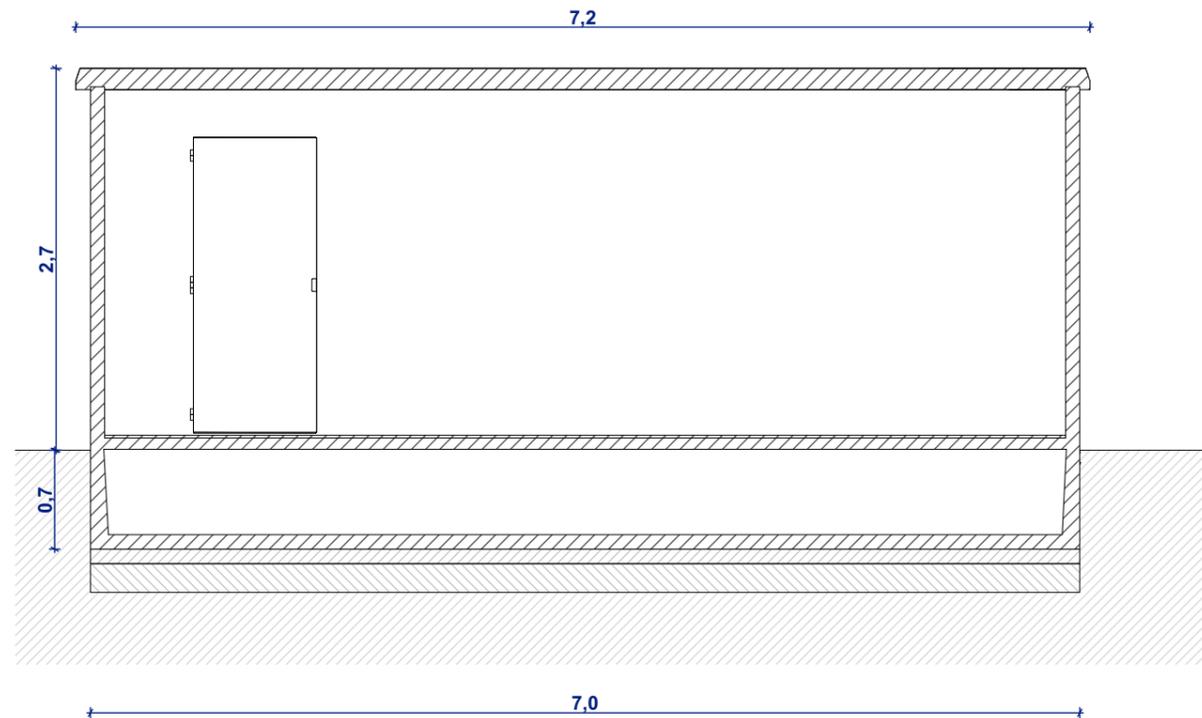
ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine



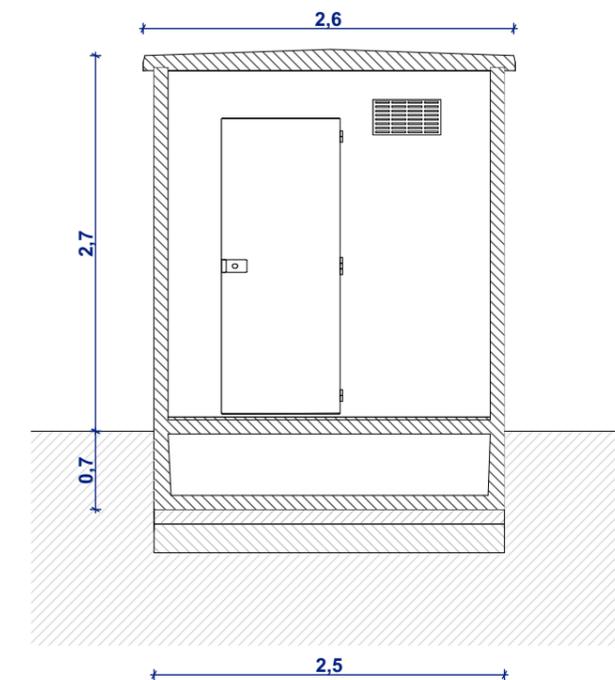
VUE DE DESSUS



COUPE CC



COUPE AA



COUPE BB

VUE EN COUPE DU
POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

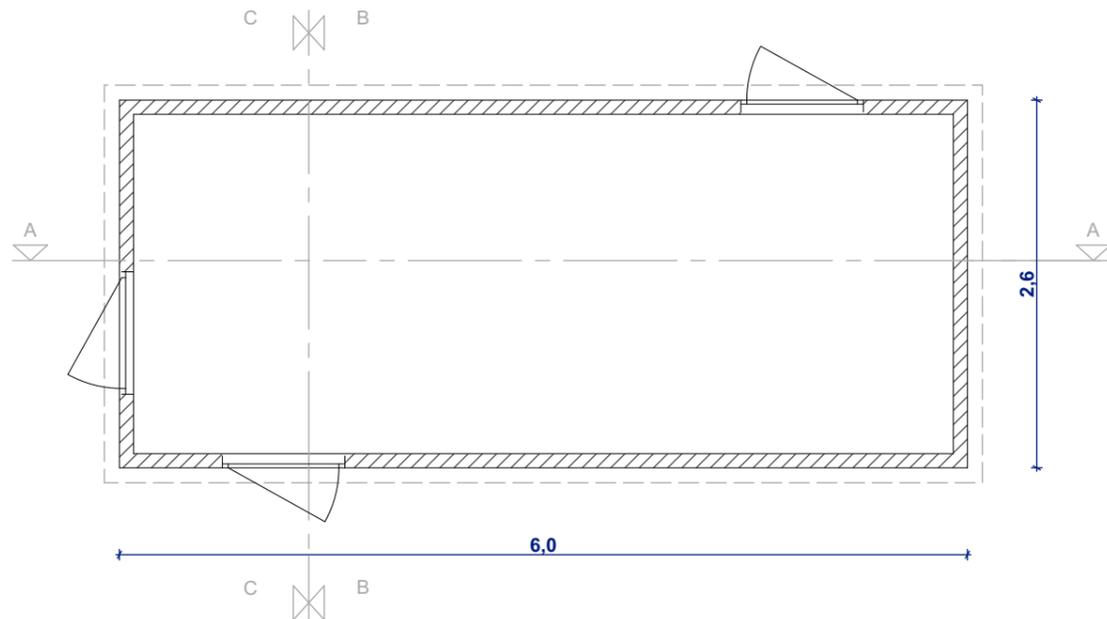
Caractéristique du poste de
transformation (PTR) :

Hauteur de 2,70m
Longueur de 6,00m
Largeur de 2,60m

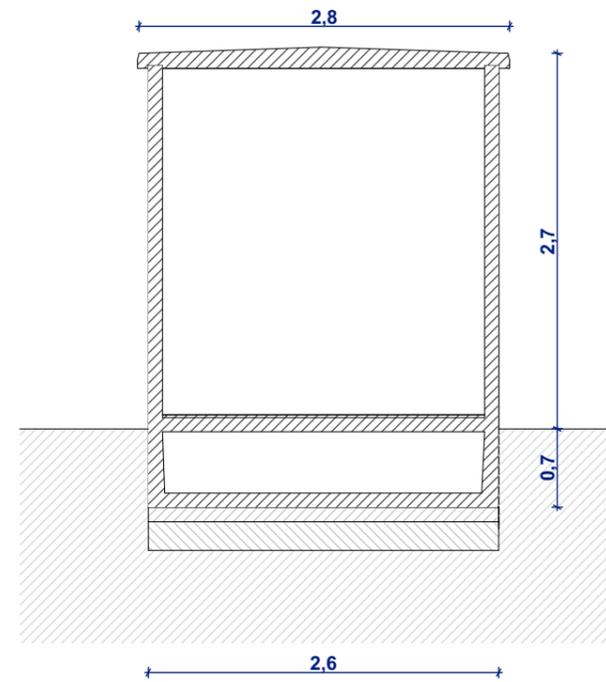
Aspect extérieur:
Enduit RAL 7016

Altitude terrain naturel :
+157,00m NGF

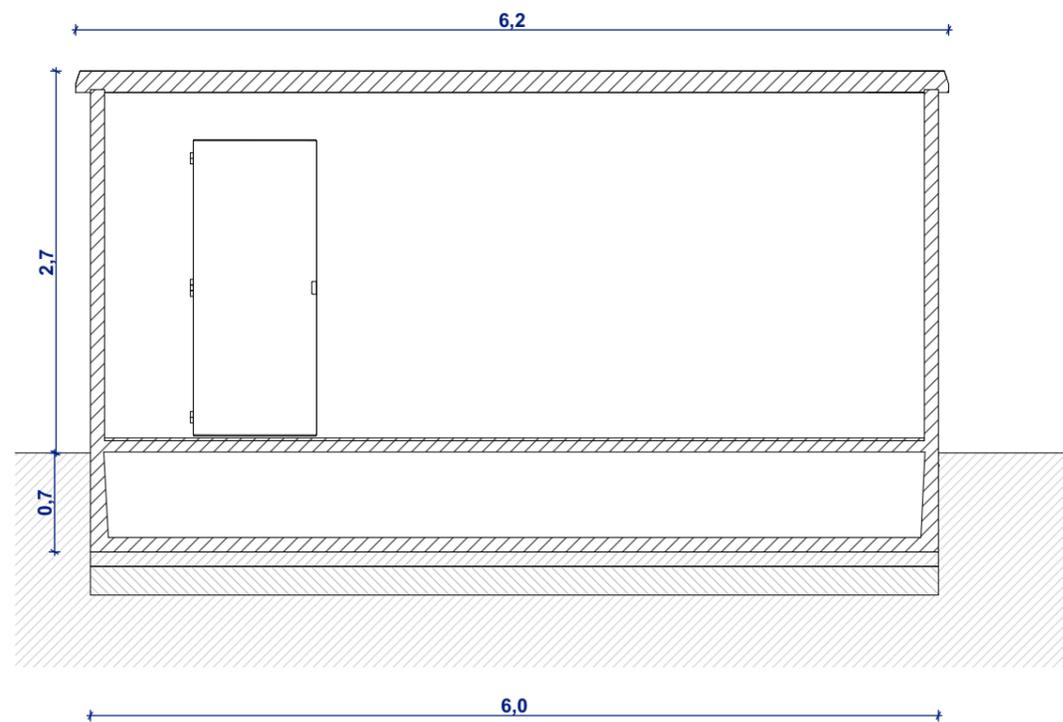
Echelle 1/50 au format A3



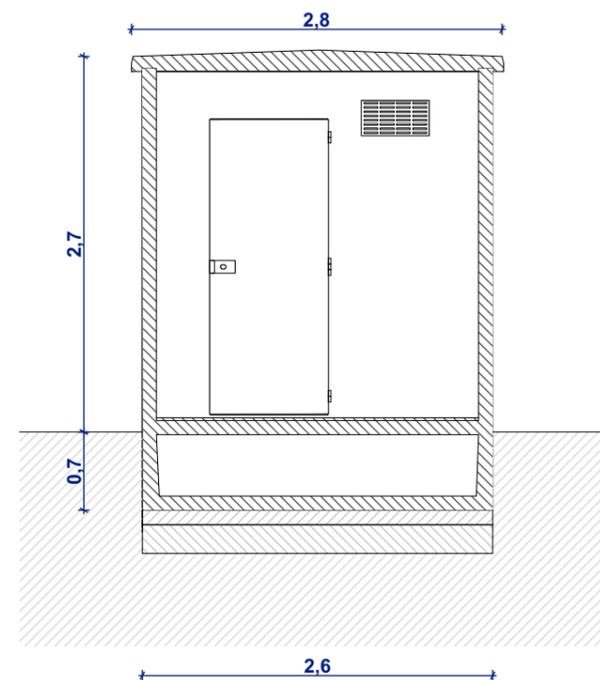
VUE DE DESSUS



COUPE CC



COUPE AA



COUPE BB

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant
le projet et ses aménagements

PC4- NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Préambule :

Le présent dossier porte sur la réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de « Hanches » située sur la commune du même nom, dans le département de l'Eure et Loire (28). La surface projetée au sol des modules représente 1,96ha pour une surface clôturée de 4,5ha.

Le demandeur est Arkolia Invest 81 ; le projet est développé par Arkolia Energies, qui a été fondé avec comme objectif de devenir producteur d'électricité à partir des énergies vertes telles que l'énergie photovoltaïque.

Arkolia Energies dispose actuellement de toutes les chaînes de valeurs en interne : une expertise et une structure capable de collecter des fonds (produits financiers, investisseurs...), un réseau commercial capable d'identifier des propriétaires fonciers en mesure de louer ou de vendre leurs biens pour installer des générateurs photovoltaïques, des ingénieurs capable de dimensionner les centrales et de suivre les projets tant dans leurs aspects techniques qu'administratifs, une expertise dans le domaine des travaux et de la maintenance électrique, lui permettant de pouvoir réaliser l'installation de centrales photovoltaïques.

Arkolia Energies dispose de sa propre maîtrise d'œuvre salariée et d'un réseau de sous-traitants pour la construction des centrales. Son activité, proche en termes de fonctionnement à celle de la promotion immobilière, assure de manière internalisée la conception détaillée, l'obtention des autorisations administratives, les achats matériels, la construction, la maintenance et dans la majeure partie des cas, l'exploitation des centrales.

Etat initial du terrain :

Le terrain se situe en limite nord de la commune de Hanches à l'ouest d'Epernon. La commune d'Hanches se situe en limite du département des Yvelines (78) à environ 25 km au sud-est de Dreux (28), à 20 km au nord-est de Chartres (28) et à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Rambouillet (78).

L'ensemble du projet se situe au lieu-dit La Cave sur la parcelle n° 92 de la section AB.

Le terrain couvre une ancienne carrière, enchâssée dans le bois des Perles. Elle est localisée sur le plateau, presque en point haut, avec une altitude variant entre +155 m NGF et + 160 m NGF.

Elle se situe dans une zone qui, à l'affleurement, est composée d'argiles. La zone d'implantation potentielle n'est concernée par aucun captage d'alimentation en eau potable ni aucun périmètre de protection.

Le terrain se situe au sud de la Route Départementale n°4. Le GR de Pays des Yvelines y longe les limites sud et est. L'ancienne carrière est aujourd'hui recouverte de végétations. De larges parcelles agricoles se trouvent au nord et au sud du bois de Perles.

L'accès principal se fera à l'angle sud-est du terrain par le Chemin Départementale n°328

Etat projeté :

Le présent projet concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol dont les principaux éléments sont les suivants :

La surface clôturée occupée par le champ photovoltaïque est d'environ 4,49 hectares pour une surface totale de foncier disponible de 5,75 hectares. Le projet de la centrale d'Hanches aura une production moyenne de 4 719 MWh/an soit la consommation d'électricité d'environ 2106 habitants.

Structure porteuse et modules photovoltaïques :

Les structures porteuses sont installées par différentes rangées de capteurs photovoltaïques fixes (ou tables photovoltaïques) inclinés à 15° et sont implantées parallèlement les unes aux autres selon un axe Nord-Sud. Une table photovoltaïque est composée de 32 panneaux dont les dimensions sont les suivantes : 1,30m x 2,17m x 0,035m pour une puissance unitaire de 605 Wc. Au total, ce seront 220 tables, pour une puissance de 4,26 MWc qui seront installées.

Le point le plus bas des tables est situé à environ 1m du sol (partie avant orientée vers le Sud) et à environ 2,13m au point le plus haut (partie arrière orientée vers le Nord). Les structures sont fixées au sol à l'aide de pieux battus ou vissés. Les espacements entre deux tables sont de 3,7m.

Les installations électriques pour le transport de l'énergie produite (câbles) :

Un réseau de câbles électriques basse tension (courant continu) reliera les différentes lignes de capteurs photovoltaïques aux onduleurs centralisés reliés eux-mêmes en souterrain au poste de transformation d'enduit RAL 7016, pour acheminer, ensuite, le courant électrique produit au poste de livraison du parc situé au sud-est.

Le raccordement au réseau public de distribution d'électricité :

Une étude préliminaire sur le tracé prévisionnel du raccordement sera effectuée par Enedis qui déterminera le raccordement entre le poste de livraison et le poste source.

Aménagements connexes et voies de circulation sur le site :

L'accès se fait par un portail de 6m de largeur, situé au sud-est du projet. Des pistes renforcées seront mises en place de l'entrée du site jusqu'aux locaux techniques (postes de livraison et de transformation). Ces pistes seront composées d'un revêtement de type géotextile et recouvert de gravas 0/80. La largeur prévue pour ces pistes est de 3m et le rayon de courbure sera adapté pour permettre le passage des camions durant les travaux de constructions.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Une voie périphérique interne (piste légère de 3m de largeur également) sera réalisée tout autour de la centrale afin d'accéder aux différentes zones du parc. Ces voiries ne seront pas imperméabilisées et seront recouvertes de graviers, de manière à s'intégrer au mieux au site et à faciliter les infiltrations dans le sol.

Afin de lutter contre les actes de malveillance, les intrusions et les vols, le parc photovoltaïque sera entièrement clôturé. Les clôtures viennent, d'une part, sécuriser le site de toute intrusion pendant le chantier, et ainsi éviter les accidents, d'autre part, sécuriser le matériel d'éventuels vandalismes. Elles seront d'une hauteur de 2,00m et de type acier galvanisé.

Un système de vidéosurveillance sera mis en place. Ces caméras seront implantées sur des mâts localisés à l'intérieur du site et à proximité de la clôture, à intervalle régulier sur toute la périphérie de la centrale, afin d'en surveiller les accès et les abords.

La clôture sera implantée avec un recul d'environ 10m à 15m entre les limites nord et sud afin de préserver une frange boisée périphérique au nord et au sud. Le projet sera visible sur sa limite est depuis le GR. Ainsi les contraintes environnementales et continuité des boisements seront respectés.

La zone préservée pour le Bouvreuil Pivoine est la zone de 30m à l'Ouest du site. Les bandes de 10m au Nord et au Sud sont préservées quant à elle pour faciliter les déplacements de la faune.

Contenu

Plan des façades et des toitures :

- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque
- Vue de coté d'une table photovoltaïque
- Plan des faces du poste de livraison
- Plan des faces du poste de transformation
- Vue de face et en plan du portail
- Vue de face et en plan de la clôture

PC5- PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

VUE DE FACE ET EN PLAN
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table
photovoltaïque:

Hauteur de 2,13m
Longueur de 21,15m
Largeur de 4,36m
Largeur projetée au sol de 4,22m

Espacement Nord-Sud entre 2 tables
de 3,70m
Espacement Est-Ouest entre 2 tables
de 0,20m

Echelle 1/75 au format A3

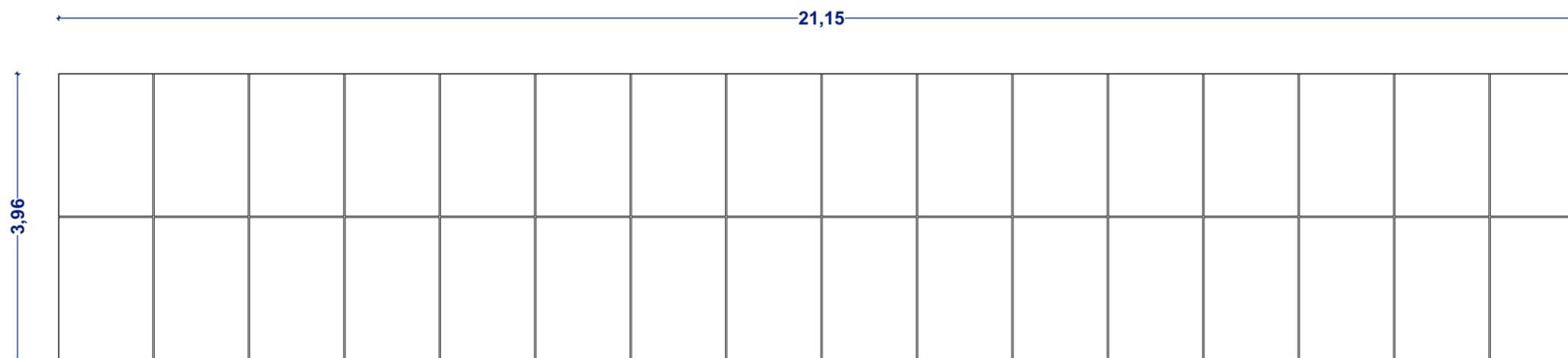


Architecte

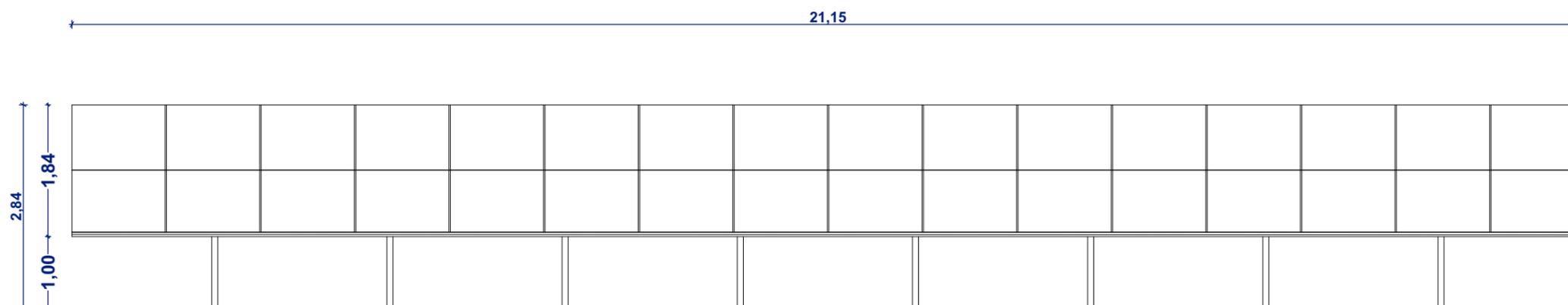
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine



VUE EN PLAN DE LA TABLE PHOTOVOLTAÏQUE



VUE DE FACE DE LA TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

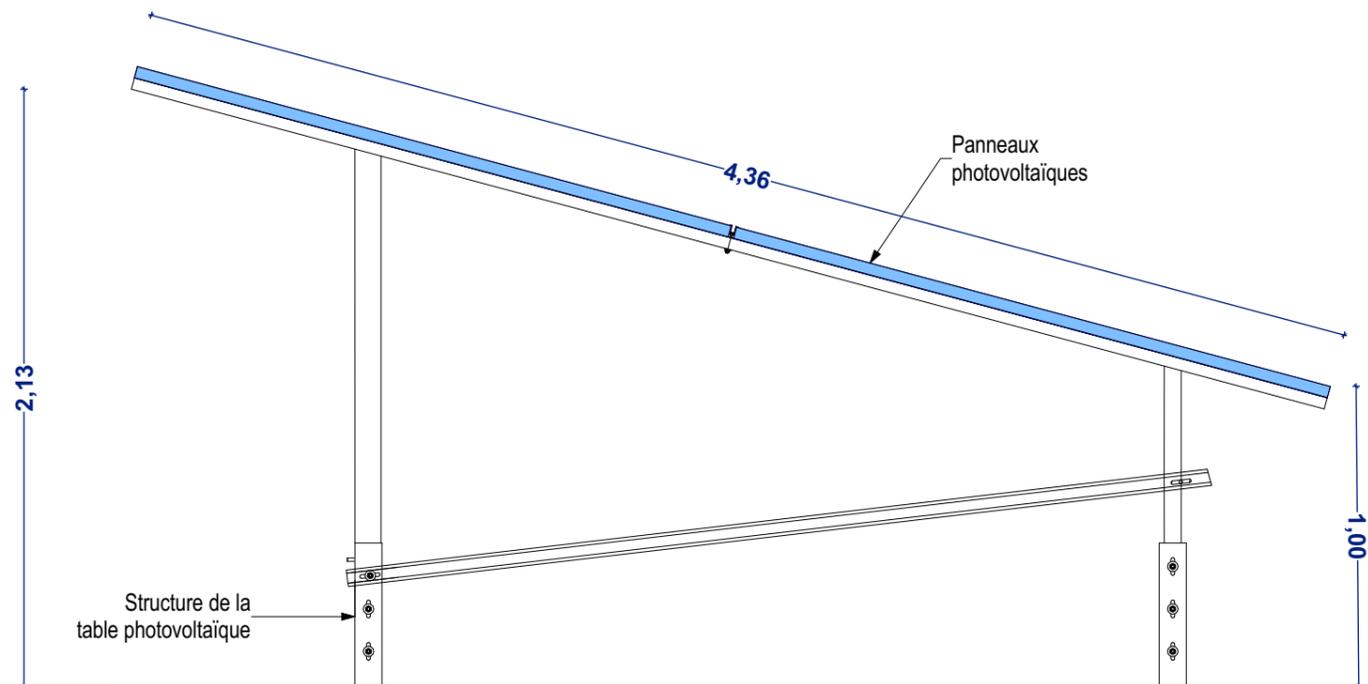
VUE DE COTÉ D'UNE
TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende
Caractéristique d'une table
photovoltaïque:

Hauteur de 2,13m
Longueur de 21,15m
Largeur de 4,36m
Largeur projetée au sol de 4,22m

Espacement Nord-Sud entre 2 tables
de 3,70m
Espacement Est-Ouest entre 2 tables
de 0,20m

Echelle 1/25 au format A3



VUE DE COTE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

PLAN DES FACES
DU POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristique du poste de livraison
électrique (PDL) :

Hauteur de 2,70m
Longueur de 7,00m
Largeur de 2,50m

Aspect extérieur:
Enduit RAL 7016

Altitude terrain naturel :
+154,00m NGF

Echelle 1/50 au format A3

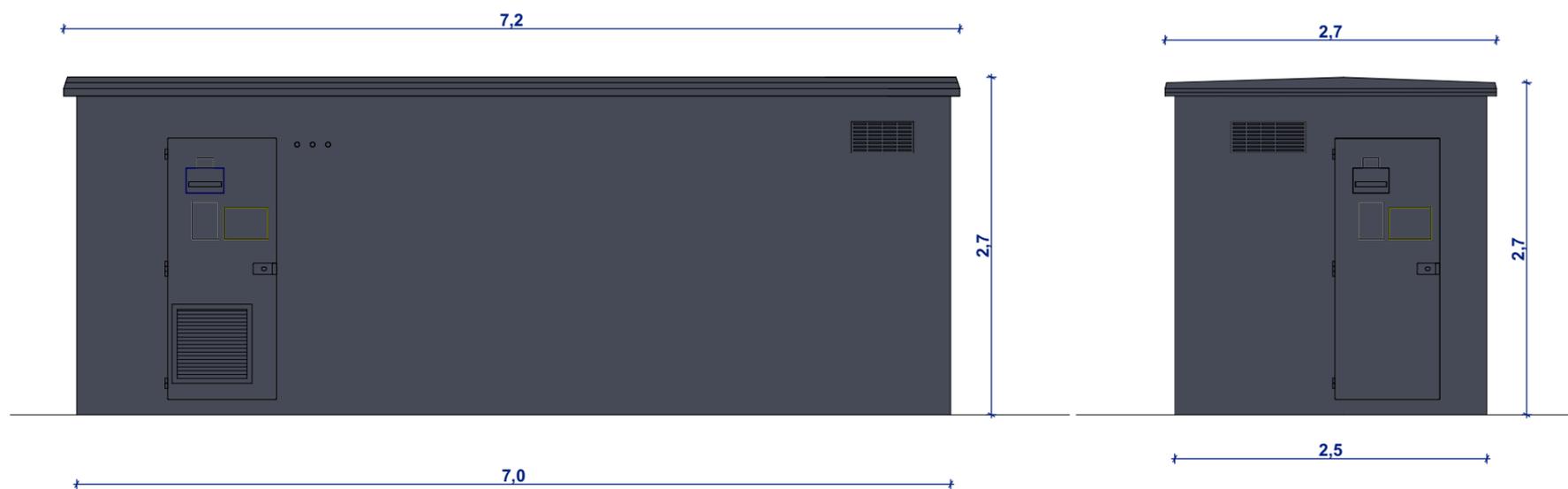


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

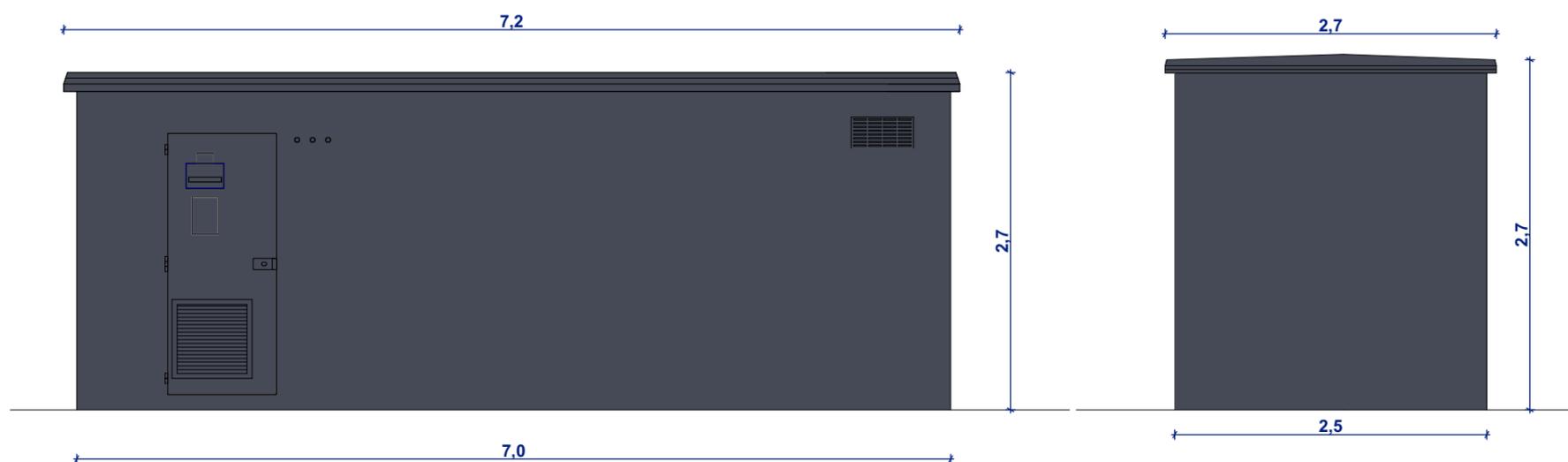


ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine



FAÇADE OUEST

FAÇADE SUD



FAÇADE EST

FAÇADE NORD

PLAN DES FACES
DU POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique du poste de
transformation (PTR) :

Hauteur de 2,70m

Longueur de 6,0m

Largeur de 2,60m

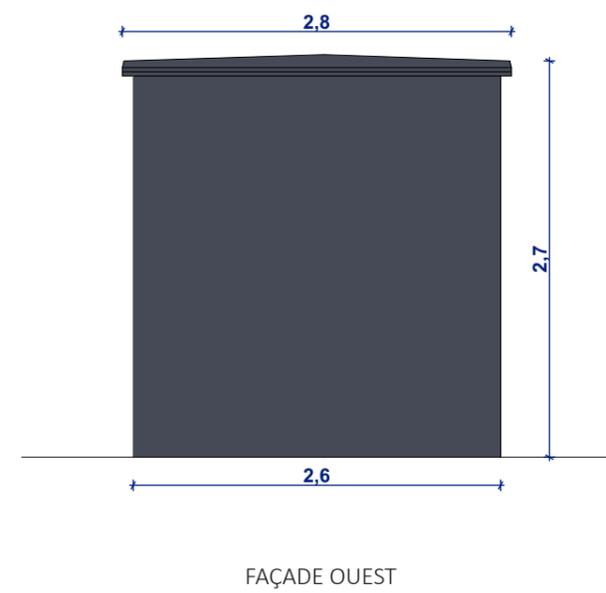
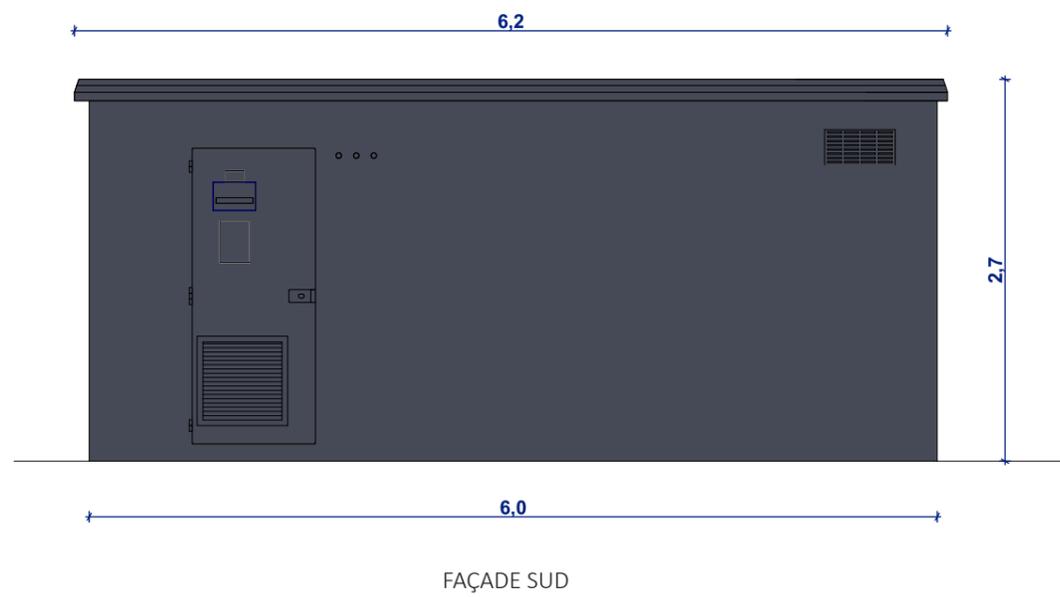
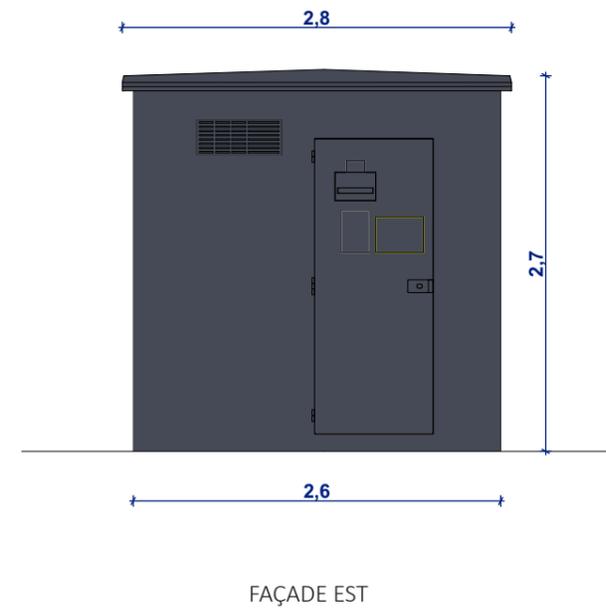
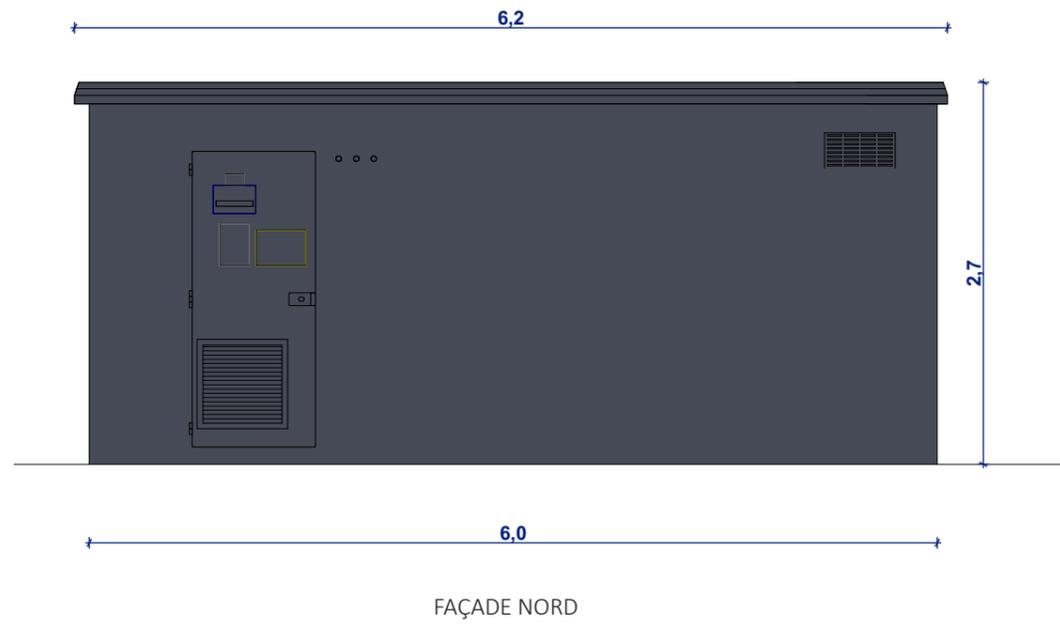
Aspect extérieur:

Enduit RAL 7016

Altitude terrain naturel :

+157,00m NGF

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

VUE DE FACE ET EN PLAN DU PORTAIL

Légende

Caractéristique du portail :

Hauteur: 2m
Largeur: 6m

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/5000 au format A3



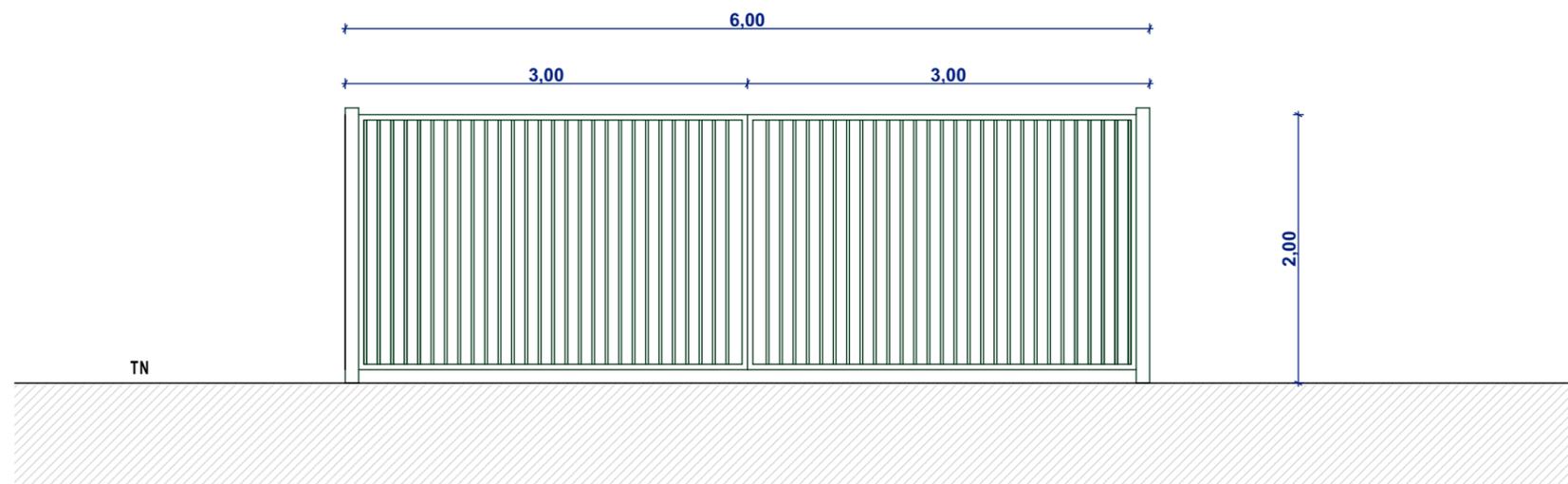
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



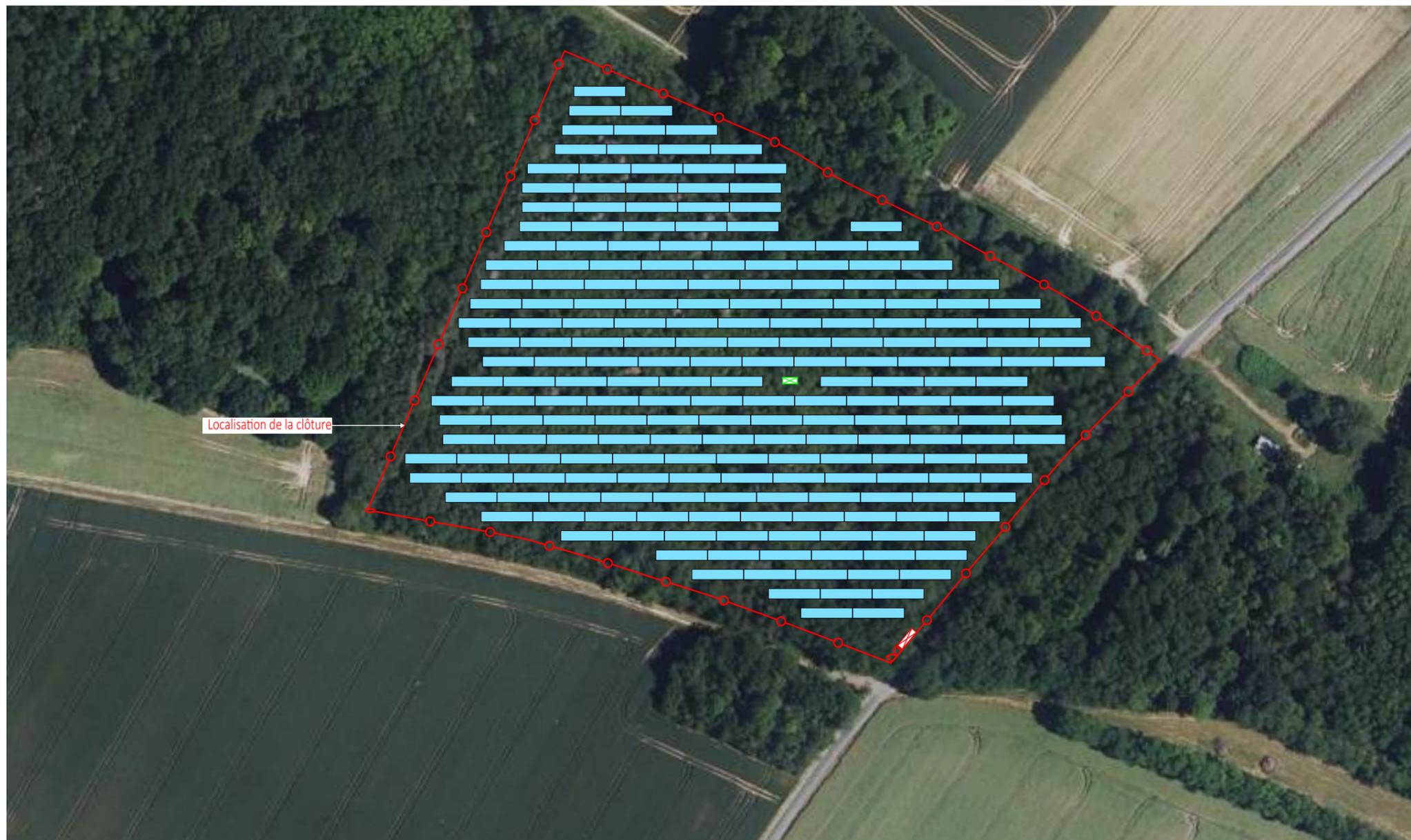
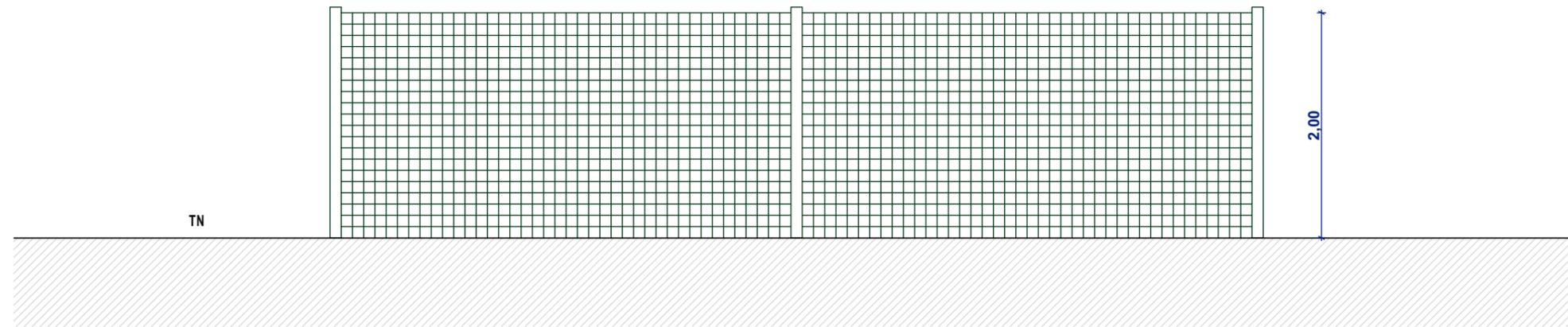
ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine



VUE DE FACE ET EN PLAN
DE LA CLÔTURE

Légende

Caractéristique de la clôture:
Hauteur: 2m



Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

Contenu

- Plan de localisation des points de vues photographiques
- Photomontages

PC6- DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

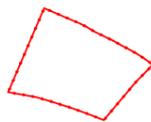
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUES PHOTOGRAPHIQUES

Légende



- Structures Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Clôture avec entrée

PV1 Point de vue photographique

Echelle 1/4000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine





PV1 - Point de vue depuis le chemin départemental n°328 en direction du nord

localisation du projet



PV2 - Point de vue depuis la Route départementale n°4 en direction du sud-ouest

localisation du projet



PV3 - Point de vue depuis la Rote Départementale n°4 en direction du sud

Contenu

- **Plan de localisation des points de vues photographiques**

- **Photographies**

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

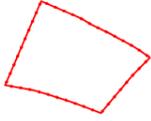
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

**PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUES
PHOTOGRAPHIQUES**

Légende



Structures Photovoltaïques

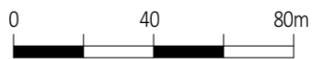
Poste de transformation

Poste de livraison

Clôture avec entrée

PV1 Point de vue photographique

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine



localisation du projet

⋮



PV1 - Point de vue depuis le chemin départemental n°328 en direction du nord

localisation du projet



PV2 - Point de vue depuis la Route départementale n°4 en direction du sud-ouest

Contenu

- **Plan de localisation du point de vue photographique**
- **Panoramique**

PC8- PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte

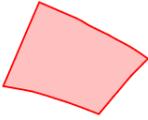
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine

PLAN DE LOCALISATION DU POINT DE VUE PHOTOGRAPHIQUE

Légende
Localisation de la Centrale photovoltaïque



PV3 Point de vue photographique

Echelle 1/2000 au format A3
0 40 80m

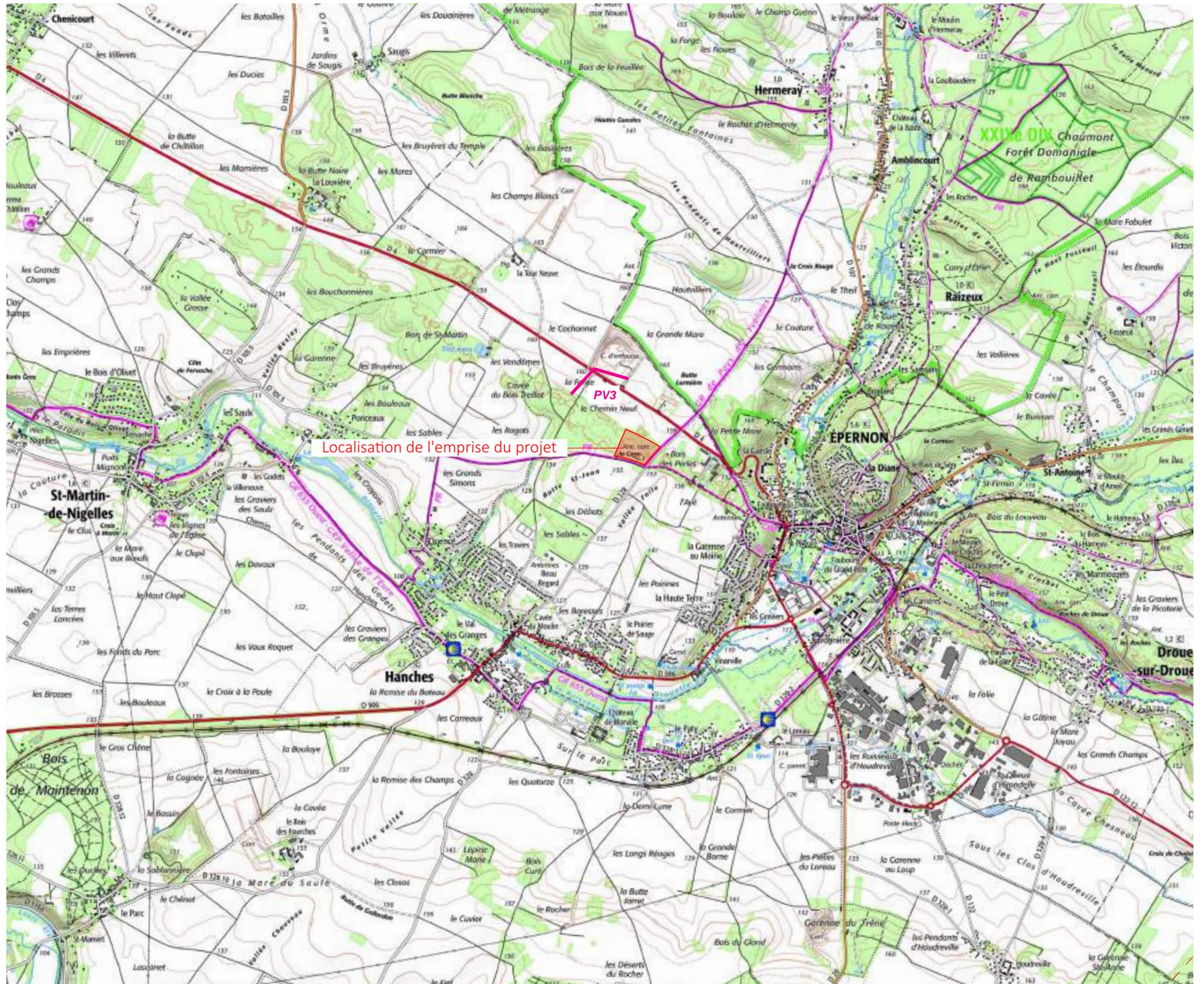


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine



localisation du projet



PV3 - Point de vue depuis la Rote Départementale n°4 en direction du sud

Contenu

PC11- ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
7 rue Le Bouvier
92340 Bourg-la-Reine